



Bouygues Telecom fait partie des entreprises qui ont recours au « reverse factoring ».

AFFACTURAGE INVERSÉ

Comment ne pas plomber son cash

De plus en plus de grands groupes passent au « reverse factoring ». Un moyen d'alléger leur trésorerie tout en préservant leur tissu de fournisseurs.

ARNAUD DUMAS

Quand Bouygues Telecom a dû réduire ses délais de paiement, pour se conformer à la Loi de modernisation de l'économie (LME), les trésoriers ont été obligés de trouver une solution pour ne pas plomber le niveau de cash du groupe. Même chose chez EDF, qui souhaitait permettre à ses fournisseurs de se financer plus facilement. Pour concilier les deux objectifs, ces industriels ont eu recours au « reverse factoring », ou affacturage inversé. Cette technique ancienne, répandue en Espagne et dans les pays anglo-saxons, commence à se développer en France. Elle est estimée à environ 10 % du marché global de l'affacturage en France, mais avec des taux de croissance élevés.

Le point commun entre l'affacturage inversé et l'affacturage classique tient au fait qu'un établissement financier accorde le paiement en avance d'une facture, en se chargeant d'en obtenir le règlement à l'échéance. Mais, contrairement à l'affacturage classique dans lequel le fournisseur est à l'origine de la démarche, sans nécessairement informer son client,

l'affacturage inversé se fait à l'initiative du client, en général un grand donneur d'ordres. Celui-ci passe un contrat avec une société d'affacturage, pour lui demander de régler immédiatement les factures aux fournisseurs qui le souhaitent. Les transactions passent alors par une plate-forme internet mise en place par le prestataire, le « factor », sur laquelle le fournisseur vient demander le paiement au comptant des factures qui auront été préalablement validées par le client.

Pour le fournisseur, des perspectives de coût intéressantes

Le donneur d'ordres rémunère l'organisme d'affacturage par une commission sur les factures escomptées. Pour financer le dispositif, le client négocie en général avec son fournisseur un escompte (entre 1 et 2 % en moyenne) sur la facture en contrepartie du règlement au comptant. Un surcoût pour le fournisseur, inférieur toutefois à celui qu'il aurait dû payer dans le cadre d'un crédit court terme classique.

Pour l'entreprise d'affacturage, la technique s'avère aussi intéressante, car moins risquée qu'un affacturage normal. « Dans le reverse factoring, le risque d'impayé porté par la banque se trouve sur le donneur d'ordres, la plupart du temps un grand groupe, car c'est lui qui, au final, réglera la banque », explique David Peyroux, le vice-président trade finance de la banque espagnole BBVA. En quelques années, la plupart des banques se sont engouffrées dans la brèche via leur filiale d'affacturage (BNP Paribas Factor, CGA pour la Société générale, Eurofactor pour le Crédit agricole...).

Reste à convaincre les fournisseurs. Le reverse factoring pâtit d'une réputation sulfureuse. Utilisé depuis longtemps par la grande distribution, il servait surtout à obtenir des escomptes commerciaux importants pour renforcer les marges des distributeurs... Les fournisseurs doivent donc s'assurer que son coût ne dépasse pas celui d'un crédit normal. « Mais on se dirige de plus en plus vers des programmes équilibrés, respectant les intérêts de toutes les parties », remarque David Peyroux. De purement financier, l'affacturage inversé devient de plus en plus collaboratif. Le programme d'EDF, mis en place avec BNP Paribas Factor et lancé en phase pilote en 2011, vise ainsi à garantir la pérennité de sa chaîne d'approvisionnement, en s'assurant que ses fournisseurs disposent de finances saines. L'électricien a décidé de poursuivre dans cette voie. ■

UN MÉNAGE À TROIS À INSTAURER

- **LE DONNEUR D'ORDRES** Il s'agit en général d'un grand groupe à la solvabilité financière solide, qui passe un contrat avec un « factor » (un établissement financier) pour régler au comptant les factures de ses fournisseurs. Il s'engage à rembourser son factor à l'échéance, moyennant une commission financière.
- **LE FACTOR** La société d'affacturage rachète les factures des fournisseurs en leur accordant un paiement immédiat.
- **LES FOURNISSEURS** Ils envoient la facture à leur client à une échéance normale, mais peuvent se la faire payer comptant par le factor. En contrepartie, ils consentent en général à leur client un escompte sur la facture.